

République Française Département de Saône-et-Loire	Date de convocation : 13 avril 2023 Date d'affichage : 13 avril 2023	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT AMOUR BELLEVUE <b>Séance du 19 avril 2023</b>
--	---	--

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf avril 19 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Josiane CASBOLT

**MEMBRES :**

En exercice : 14  
Présents : 11  
Votants: 14  
Pour: 14  
Contre: 0  
Abstentions : 0

**Présents :** Mireille PERRET, Catherine CANARD, Rachel HAMET, Marie José BERNET, Laurence CHOMIENNE, Pascal DURAND, Jean-Yves MIDEY, Josiane CASBOLT, Claude BOISSON, Grégory BARBET, Marie-Claude WILSON

**Représentés:** Maxime TERRET par Josiane CASBOLT, Mathieu TRIBOULET par Catherine CANARD, Joseph DE SONIS par Josiane CASBOLT

**Excusés:****Absents:**

**Secrétaire de séance:** Mireille PERRET

**Objet: Fonds de concours aide au développement local 2020-2026**

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que Mâconnais Beaujolais Agglomération met à disposition des communes membres le fonds de concours « développement local » la commune dispose un solde de 23.700 €

Madame le Maire propose de déposer un dossier à l'agglomération MBA dans le cadre du fonds de concours "aide au développement local 2020-2026" pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes ;

Montant prévisionnel des travaux :

Volet chauffage	:	39 000 € HT	46 800 TTC
Volet fenêtre / plafond	:	10 000 € HT	12 000 TTC
		49 000 € HT	58 800 TTC

Le fonds de concours sollicité ne peut excéder la part d'autofinancement de la commune - le montant global des subventions publiques sollicitées ne peut être supérieur à 80% du coût HT de l'opération

Subventions sollicitées (MBA et autres aides financières) :

49 000 € \* 50 % = 24 500 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire, relatif au projet ci-dessus

**LE CONSEIL,**

**Après en avoir délibéré, (14 pour, dont 10 présents et 4 par procuration, 0 contre, 0 abstention)**

**DECIDE** d'effectuer les travaux énumérés ci-dessus pour un coût estimé de 49 000 € HT

**SOLLICITE** une subvention de 50%, soit 23.700 €, auprès de la MBA dans le cadre du fonds de concours de Mâconnais Beaujolais Agglomération "aide au développement local 2020-2026".

**AUTORISE** le maire à solliciter les subventions et à signer tout document et tout marché nécessaire à la réalisation du projet.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

le Maire,  
Josiane CASBOLT

 Le Maire  
Josiane CASBOLT